

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DU 01 JUIN 2023

Le quatre mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berson, régulièrement convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien TREBUCQ, Maire.

Date de la convocation : 25 mai 2023

PRESENTS : (9) M. Sébastien TREBUCQ, Maire, MM. Jean-Bernard CHANTEAU, Mmes Solène SANCHEZ, Françoise TREBUCQ, Adjoint au Maire, Mmes Céline DE OLIVEIRA, Julie GAIDE, Corinne ROTON, MM. John OUAMER, David SEGUIN.

EXCUSES : (6) Mmes Myriam BERNATET (ayant donné pouvoir à Mme SANCHEZ), Vanessa BLONDY, Séverine FOGRET (ayant donné pouvoir à Mme GAIDE), MM. Nicolas BERTAUD (ayant donné pouvoir à M. TREBUCQ), Benoît PASTOR (ayant donné pouvoir à Mme DE OLIVEIRA), Grégory YVETOT (ayant donné pouvoir à M. OUAMER).

ABSENT : Néant

M. David SEGUIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 mai 2023.

FINANCES :

- Subvention exceptionnelle Amicale Randonneurs de Cars,
- Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC),
- Convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement départemental (FSL)

QUESTIONS DIVERSES.

oooooooooooooooooooo

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 mai 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans aucune modification.

oooooooooooooooooooo

FINANCES-MARCHÉS PUBLICS

1 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE CYCLO RANDONNEURS DE CARS

Discussion : M. OUAMER a assisté à la réunion d'organisation de la manifestation « Tous à vélo » en présence de la gendarmerie. La voiture ouvreuse n'est pas conseillée à moins qu'elle ne se trouve à plus de 100 mètres devant les randonneurs. En revanche, une voiture doit être présente à l'arrière des cyclistes afin d'assurer leur sécurité. Le rendez-vous est fixé à 11h au foyer du bourg pour un départ à 11h30 par groupe de 20 cyclistes. La randonnée n'aura pas la priorité sur les axes principaux et devra arquer l'arrêt à chaque intersection. M. Le Maire conduira la voiture ouvreuse et M. OUAMER prendra le relais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission Maire Adjoint réunie le 16 mai 2023,

Considérant l'organisation par l'Amicale Cyclo Randonneurs de Cars de l'évènement « TOUS A VELO » qui se tiendra le samedi 03 juin 2023,

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Amicale Cyclo Randonneurs des Cars dans le cadre de l'organisation de l'évènement TOUS A VELO,

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ à l'Amicale Cyclo Randonneurs de Cars,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal,

Charge M. Le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

2 - SUBVENTION : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)

Discussion : M. Le Maire précise qu'après la deuxième tranche de remplacement de l'éclairage public, tout le parc sera équipé de Led's.

Monsieur Le Maire fait part aux Conseillers des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental lors du vote du Budget Primitif 2023.

Par courrier, en date du 14 mars 2023, Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde, nous informait de l'attribution du FDAEC 2023 pour Berson pour un montant de 14 330€.

Cette somme doit servir aux dépenses d'investissement concernant les travaux de voirie, équipements communaux, acquisition de matériel ou de mobilier.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de réaliser en 2023 l'opération suivante :

Modernisation de l'éclairage public : 38 392,46€

Montant total de l'opération : 38 392,46€ HT

FDAEC : 14 330€

Autofinancement : 24 062,46€

Demande au Conseil Départemental de la Gironde, l'attribution d'une subvention d'un montant de 14 330€ au titre du FDAEC 2023 pour l'opération de modernisation de l'éclairage public.

Autorise, M. Le Maire à passer tous les actes relatifs à cette décision.

3 - CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT DEPARTEMENTAL (FSL)

Discussion : Mme DE OLIVEIRA soutient cette adhésion et indique que tout un chacun peut avoir besoin de solliciter un jour ce fonds. M. Le Maire ajoute que la Communauté de Communes de Blaye exerce la compétence sociale et à ce titre adhère également au FSL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Fonds de Solidarité Logement de la Gironde (FSL) a pour but d'aider les familles ou les personnes les plus démunies à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir en disposant de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique,

Considérant que la commune souhaite poursuivre son adhésion au FSL afin d'aider les ménages en difficulté à leur accès ou à leur maintien dans le logement dans le parc privé de la commune,

Considérant qu'il convient donc de reconduire le partenariat de la commune avec le Département de la Gironde

Le montant de la participation 2023 s'élève à 771,96€ soit (0,42€ par habitant)

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise M. Le Maire à signer la convention financière à la participation de la commune de Berson au Fonds de Solidarité Logement au titre de 2023,

Dit que le montant de la participation financière de la commune s'élève à 771,96€ soit 0,42€ par habitant pour 2023,

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023,

Charge M. Le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

oooooooooooooooooooo

Questions diverses

M. OUAMER souhaite que l'ensemble des élus soient destinataires des comptes rendus des réunions Maire-Adjoints. M. Le Maire précise que ce sera fait dès la prochaine réunion.

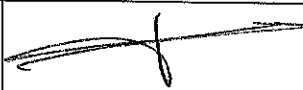
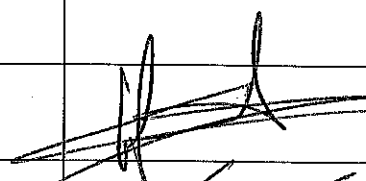
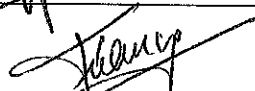
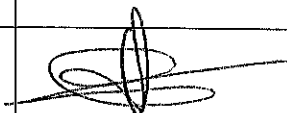
M. OUAMER évoque le dossier de l'école et la fermeture de classe. Mme TREBUCQ répond qu'à ce jour, 151 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2023. La commission départementale se réunit le 10/06 et la commune espère un retour positif entre le 15 et le 20 juin.

Mme ROTON demande où en est l'avancement du dossier de maison pluridisciplinaire. Le médecin étant indécis, le projet est en stand-by et M. Le Maire indique que rien n'est arrêté et que le projet final reste à déterminer. Une piste évoquée serait de proposer des logements à la location.

Mme ROTON fait part de la tenue du deuxième atelier collectif relatif à la phase 2 de scénarisation de boucles à vocation touristique. Mme ROTON ne pouvant pas y assister, M. Le Maire souhaite que la commune soit représentée. La réunion aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à 14h à la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

oooooooooooooooooooo

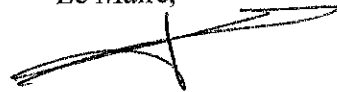
TREBUCQ	Sébastien	Le Maire	
YVETOT	Grégory	1 ^{er} Adjoint	Pouvoir à M. OUAMER
SANCHEZ	Solène	2 ^{ème} Adjoint	
CHANTEAU	Jean-Bernard	3 ^{ème} Adjoint	
TREBUCQ	Françoise	4 ^{ème} Adjoint	
PASTOR	Benoît	5 ^{ème} Adjoint	Pouvoir à Mme DE OLIVEIRA
GAIDE	Julie	Conseillère Municipale	
BLONDY	Vanessa	Conseillère Municipale	Excusée
SEGUIN	David	Conseiller Municipal	
FOGRET	Séverine	Conseillère Municipale	Pouvoir à Mme GAIDE
BERTAUD	Nicolas	Conseiller Municipal	Pouvoir à M. TREBUCQ
ROTON	Corinne	Conseillère Municipale	

OUAMER	John	Conseiller Municipal	
DE OLIVEIRA	Céline	Conseillère Municipale	
BERNATET	Myriam	Conseillère Municipale	Pouvoir à Mme SANCHEZ

Le secrétaire de séance,

David SEGUIN

Le Maire,



Sébastien TREBUCQ